



Améliorer le dépistage des hépatites virales B et C

Dans le cadre du Plan national de lutte contre les hépatites B et C - 2009-2012, la Haute
Autorité
Santé (HAS) de
a été
saisie par
le ministère de
la Santé
pour
rendre un avis sur les
combinaisons
de
tests biologiques de dépistage
à
réaliser

.
L'objectif est
d'harmoniser et d'améliorer les pratiques de dépistage
individualisé
chez
les personnes à risques.
Sur la b
a
se de cet
te
recommandation
, le Ministère
pourrait arrêter
la
stratégie

de tests
pour le dépistage de l'hépatite B
qu'il convient de généraliser
et de rembourser

.

Des infections trop souvent ignorées et insuffisamment dépistées

Les hépatites B et C (VHB et VHC) sont des infections virales fréquentes en France et souvent ignorées car elles évoluent longtemps de manière asymptomatique

.

En 2004,
plus de la moitié des personnes infectées par le VHB
ignorait
ignorait
ent
leur statut

*

.

Le « Plan national de lutte contre les hépatites B et C » en vigueur recommande le dépistage ciblé des hépatites B et C en cas de détection d'un facteur de risque

.

Dans
le
cadre
de ce plan
,
la HAS
a
été saisie pour
déterminer la meilleure combinaison
de tests biologiques
possible
pour le dépistage de
s
hépatite
s
B et C
.

Vers un dépistage harmonisé et efficace des hépatites B et C

Pour le dépistage du VHC, la HAS recommande la détection des Ac anti-VHC chez les personnes à risque et ensuite, en fonction du résultat :

- Ac anti-VHC négatifs : le dépistage s'arrête - le résultat du dépistage est l'absence de contact avec le virus du VHC - sauf s'il y a eu une infection récente avant séroconversion ou en cas d'immunodépression sévère.

- Ac anti-VHC positifs : la HAS recommande le contrôle de la sérologie par un deuxième prélèvement au moyen d'un nouveau test immuno-enzymatique (EIA) avec un autre réactif sur un deuxième prélèvement. effectué avec un réactif différent du premier examen.
- En cas de sérologie de contrôle positive sur ce deuxième prélèvement, le résultat à annoncer est le contact avec le VHC. Dans cette situation, la HAS recommande la recherche de l'ARN du VHC par PCR sur ce même deuxième prélèvement.

Pour le dépistage du VHB, la HAS retient trois stratégies de dépistage biologique :

- La première est la recherche d'emblée des trois marqueurs (Ac anti-HBc, Ag HBs et Ac anti-HBs)
- La seconde est la recherche des marqueurs Ac anti-HBc et Ac anti-HBs qui correspond au contrôle avant vaccination de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM)
- La troisième est la recherche de l'Ag HBs et des Ac anti-HBs.

La première stratégie présente l'avantage de déterminer le statut immunitaire de la personne à risque en un seul temps mais son coût total est plus élevé que les deux autres.

Celles-ci

présentent d'autres inconvénients**

mais

doivent être

envisagé

e

s comme des alternatives possibles

car elles permettraient

des économies de ressources

.

Trois autres stratégies ont été évaluées et écartées autant pour leurs inconvénients que pour leur surcoût

.

En cas d'Ag HBs positif, la HAS recommande le contrôle sur un deuxième prélèvement comme prévu dans la Nomenclature des actes de biologie médicale.

Une prévention globale accrue

Le dépistage individuel des hépatites virales B et C doit permettre un diagnostic et une prise en charge précoce

s
afin d'éviter la survenue de complications graves

,
la
vaccination contre l'hépatite B
et l'
adoption de comportements de prévention pour limiter la transmission du virus à l'entourage
.

La publication de cette recommandation marque le début d'une série de mesures pour améliorer ce dépistage dans le cadre du Plan national de lutte contre les hépatites :

- actions d'incitation au dépistage par les associations d'usagers et les centres d'accueil et d'accompagnement spécialisés

,

- révision de la réglementation sur la prise en charge de ce dépistage et de la nomenclature des actes de biologie médicale pour créer un acte dédié au dépistage de l'hépatite B.

* Les individus à risque d'infection par le virus de l'hépatite B ou de l'hépatite C ont été identifiés clairement dans la recommandation de l'ANAES (dépistage de l'hépatite C) {ANAES 2001 54} et dans les documents de synthèse élaborés sous la coordination de l'INPES {INPES 2005 131}{INPES 2007 40}.

** Voir tableaux récapitulatifs avantages / inconvénients des différentes stratégies présentés dans l'argumentaire du rapport disponible sur le site de la HAS.